

## SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 6 avril 2020 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

---

Sont présents: Monsieur le conseiller Vincent Dufresne, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Yvon Bussières	Rémy Normand
Anne Corriveau	Patrick Paquet
Alicia Despins	Jean Rousseau
Raymond Dion	Marie-Josée Savard
Jérémy Ernould	Dominique Tanguay
Jean-François Gosselin	Suzanne Verreault
Pierre-Luc Lachance	Steeve Verret
Sylvain Légaré	Émilie Villeneuve
Stevens Mélançon	Patrick Voyer
Michelle Morin-Doyle	

Sont également présents: Monsieur Luc Monty, directeur général  
M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, greffier  
M<sup>e</sup> Julien Lefrançois, assistant-greffier

Est absente: Madame la conseillère Geneviève Hamelin, présidente

### **Ouverture de la séance**

---

À 17 heures, monsieur le vice-président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

La séance se tient par visioconférence et sans la présence du public, et ce, conformément à l'*Arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.*

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

## **CV-2020-0275 Adoption de l'ordre du jour**

---

Conformément à l'article 32 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, les membres du conseil consentent à l'unanimité de suspendre certaines règles de procédure prévues audit Règlement, et ainsi retirer de l'ordre du jour la période relative à une consultation publique au point 6, les périodes d'intervention générale des membres du conseil aux points 7 et 15, à l'exception d'un temps de parole accordé à monsieur le maire Régis Labeaume, au chef de l'opposition, monsieur Jean-François Gosselin, ainsi qu'à messieurs les conseillers Raymond Dion, Yvon Bussièrès et Jean Rousseau, la deuxième période de questions des citoyens au point 14, et de remplacer la première période de questions des citoyens au point 8 par une période consacrée aux questions des citoyens reçues par courriel d'une durée de 35 minutes.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Madame la conseillère Marie-Josée Savard ainsi que monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, absents lors de la séance du 16 mars 2020, déclarent qu'ils ont directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans le dossier TE2020-002 intitulé «Règlement sur des travaux et des démarches aux fins du remplacement des branchements publics et privés d'eau potable constitués de plomb et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2844», lequel a fait l'objet d'une décision lors de cette séance du conseil par l'adoption de la résolution CV-2020-0273.

Également, étant donné son absence lors de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue 2 mars 2020, madame la conseillère Michelle Morin-Doyle déclare qu'elle a un intérêt pécuniaire particulier dans le dossier DG2020-004 intitulé «Règlement modifiant le Règlement sur les véhicules hippomobiles relativement à l'indice de chaleur ressentie, R.V.Q. 2789» lequel a fait l'objet d'une décision lors de cette séance du conseil par l'adoption de la résolution CV-2020-0211.

## **CV-2020-0276 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 16 mars 2020**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 16 mars 2020, tel que rédigé.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

## **Rapport de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 18 mars 2020 et dépôt du procès-verbal**

---

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 18 mars 2020 et dépose le procès-verbal.

### **Communications écrites au conseil**

---

- Dépôt, par madame la conseillère Marie-Josée Savard, d'un document en réponse à une question posée par monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors de la séance du 16 mars 2020, relative au *Règlement sur des travaux d'aménagement urbain accompagnant des réfections majeures de rues relevant de la compétence de proximité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 2788;
- Dépôt, par madame la conseillère Marie-Josée Savard, d'un document en réponse à une question posée par monsieur le conseiller Jean Rousseau, lors de la séance du 16 mars 2020, relative à une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains du ministère des Transports du Québec, pour l'année financière 2020-2021*;
- Dépôt d'une mise à jour de la déclaration d'intérêts pécuniaires de monsieur le maire Régis Labeaume;
- Dépôt du *Rapport annuel 2019* du *Bureau de l'ombudsman*;
- Dépôt des listes de contrats en vertu de l'article 473.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) (référence AP2020-217).

### **Matière nécessitant une consultation publique**

---

Ce sujet a été retiré à l'adoption de l'ordre du jour.

### **Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil**

---

Ce sujet a été retiré à l'adoption de l'ordre du jour, à l'exception de la prise de parole de monsieur le maire Régis Labeaume, de monsieur Jean-François Gosselin, chef de l'opposition et de messieurs les conseillers Raymond Dion, Yvon Bussières et Jean Rousseau.

### **Première période de questions des citoyens**

---

Une période de questions des citoyennes et citoyens reçues par courriel, est tenue pour une durée maximale de 35 minutes.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin propose d'augmenter de 15 minutes cette période de questions des citoyens. Cette proposition est appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet. Considérant que les membres du conseil ont, à l'unanimité, accepté de suspendre certaines règles de procédures lors de l'adoption de l'ordre du jour, dont la tenue d'une période de questions des citoyens reçues par courriel, et considérant l'absence de consensus sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, cette proposition est rejetée.

#### **Avis de proposition**

---

#### **Nouvel avis de proposition**

---

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

#### **Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition**

---

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

#### **Proposition sans préavis**

---

#### **CV-2020-0277 Hommage à monsieur Émile Loranger et sincères condoléances à sa famille**

---

Attendu que le 2 avril 2020, nous apprenions avec regret le décès soudain de monsieur Émile Loranger, à l'âge de 73 ans;

Attendu que monsieur Émile Loranger dirigeait la Ville de L'Ancienne-Lorette à titre de maire depuis novembre 1983, ayant remporté neuf mandats au fil de sa carrière;

Attendu qu'originaire du Cap-de-la-Madeleine, monsieur Émile Loranger s'était installé à Québec en 1964. Il a obtenu quelques années plus tard une maîtrise en génie chimique de l'*Université Laval*;

Attendu que monsieur Émile Loranger a débuté sa carrière en occupant différents postes d'administrateur au sein de divers ministères du gouvernement du Québec où il a développé son intérêt pour la gestion des finances publiques;

Attendu que nous nous souviendrons de monsieur Émile Loranger comme d'un homme de convictions et d'une figure marquante de la scène politique municipale québécoise pendant près de 4 décennies;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,  
appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu que les membres du conseil de la ville saluent l'ensemble de la carrière de monsieur Émile Loranger et qu'ils offrent leurs plus sincères condoléances à sa famille.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

## **Rapports du comité exécutif**

---

### **Matières relevant de la compétence du conseil de la ville**

---

#### **CV-2020-0278 Quote-part 2020 de la Ville de Québec à la *Communauté métropolitaine de Québec* - **FN2020-016** (CT-2472573) — (Ra-2185)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser le versement d'un montant de 3 226 796 \$ à la *Communauté métropolitaine de Québec*, à titre de quote-part pour l'année 2020, réparti en trois versements :

- Versement 1 : dans les jours suivant l'adoption par le conseil de la Ville, 1 075 598,66 \$;
- Versement 2 : 1<sup>er</sup> juillet 2020, 1 075 598,67 \$;
- Versement 3 : 1<sup>er</sup> octobre 2020, 1 075 598,67 \$.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

#### **CV-2020-0279 Ratification de la convention entre la Ville de Québec et la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, relative à l'octroi d'une aide financière à la Ville pour permettre la réalisation du réaménagement de l'*Espace de la Capitale-Nationale* et d'une partie de la rue Sainte-Famille - **PA2020-035** (Ra-2185)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° de ratifier la convention entre la Ville de Québec et la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, relative à l'octroi d'une aide financière maximale de 7 000 000 \$ à la Ville afin de lui permettre la réalisation du réaménagement de l'*Espace de la Capitale-Nationale* et d'une partie de la rue Sainte-Famille, jointe au sommaire décisionnel;
- 2° de ratifier la signature de ladite convention par monsieur le maire et le greffier de la Ville;
- 3° de modifier la fiche PIQ 2038021-V pour hausser le niveau de réalisation d'un montant de 7 000 000 \$ du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement réparti comme suit :
  - Année 2020 : 500 000 \$;
  - Année 2021 : 1 000 000 \$;
  - Année 2022 : 5 500 000 \$.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0280** **Désignation de membres au comité de retraite du *Régime de retraite des employés manuels de la Ville de Québec* - RH2020-109 (Ra-2185)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de désigner mesdames Manon Pelletier, du Service des finances, France Bilodeau, consultante, Alexandra Harvey-Devault et monsieur Jean-Pierre Gagnon, du Service des ressources humaines, à titre de représentants désignés de l'employeur au sein du comité de retraite du *Régime de retraite des employés manuels de la Ville de Québec*, à compter du 26 février 2020 jusqu'au 25 février 2023.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0281** **Bail entre la Ville de Québec et *La Fabrique de la paroisse des Saints-Anges-de-Montmorency*, relatif à la location de 30 cases de stationnement situées au 2315, avenue Royale, arrondissement de Beauport - DE2020-041 (CT-DE2020-041) — (Ra-2188)**

---

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion d'un bail en vertu duquel la Ville de Québec (locataire) loue, à *La Fabrique de la Paroisse des Saints-Anges-de-Montmorency* (bailleur), 30 cases de stationnement situées sur un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 3 742 062 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, adjacent au 2315, avenue Royale, pour une période de cinq ans, du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 octobre 2023, incluant une option de renouvellement de cinq ans, pour un loyer annuel de 13 000 \$ la première année, exonéré de la TPS et de la TVQ, et indexé de 2 % pour les années subséquentes, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ce même bail joint au sommaire décisionnel;
- 2° le directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer ledit bail.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0282** **Abrogation des résolutions CV-2018-0009 et CV-2018-0105 - Établissement d'une servitude réelle et perpétuelle d'égout pluvial sur deux parties du lot 5 759 925 du cadastre du Québec, arrondissement des Rivières - DE2020-069 (Abroge CV-2018-0009, CV-2018-0105) (Ra-2188)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu :

- 1° d'abroger les résolutions CV-2018-0009 et CV-2018-0105, adoptées respectivement le 15 janvier 2018 et le 19 février 2018, relatives à l'acquisition de gré à gré ou par expropriation de servitudes réelles et perpétuelles d'égout pluvial et temporaire de construction, sur des parties du lot 5 759 925 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec;
- 2° d'autoriser l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle d'égout pluvial en faveur de la Ville, sur des parties du lot 5 759 925 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, propriété de *Développement Project Métis III S.E.C.*, d'une superficie approximative totale de 844,6 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan 2018002AF1.DGN préparé par monsieur Alain Tremblay, arpenteur-géomètre, sous le numéro 2491 de ses minutes, pour bonne et valable considération, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au consentement à l'établissement d'une servitude joint au sommaire décisionnel et, plus particulièrement, à l'article 7.1.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0283 Appropriation d'un montant à même les sommes prévues au budget de fonctionnement en paiements comptants d'immobilisation de compétence de proximité, afin d'acquérir de nouveaux auvents pour la rue du Trésor - DE2020-080 (Ra-2188)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'approprier un montant de 100 000 \$, à même les sommes prévues au budget de fonctionnement en paiements comptants d'immobilisation de proximité, pour acquérir de nouveaux auvents pour la rue du Trésor.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0284 Bail entre la Ville de Québec et le *Fonds de placement immobilier Cominar*, relatif à la location d'un immeuble situé au 5125, rue Rideau, arrondissement des Rivières - DE2020-092 (CT-DE2020-092) — (Ra-2188)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion d'un bail en vertu duquel le *Fonds de placement immobilier Cominar* (bailleur) loue à la Ville de Québec (locataire) un immeuble situé au 5125, rue Rideau, connu et désigné comme étant le lot 1 312 940 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, pour une période de 10 ans, débutant le ou vers le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et se terminant le ou vers le 31 décembre 2030, pour un loyer annuel de base de 120 920 \$, plus les taxes applicables et d'un loyer additionnel approximatif de 88 392,52 \$, plus les taxes applicables, ajusté annuellement suivant les frais réels d'exploitation et les taxes foncières de l'immeuble, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit bail joint au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser le directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer ce même bail;
- 3° d'approprier, à même les sommes prévues au budget de fonctionnement du *Processus de la gestion des matières résiduelles*, un montant de 210 000 \$, et l'affecter dans un projet lié aux travaux d'amélioration locative.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité



**CV-2020-0285** **Abrogation de la résolution CV-2018-0678 - Acquisition à des fins municipales d'un immeuble sis au 4266 à 4290, rue Saint-Félix, connu et désigné comme étant le lot 1 410 455 du cadastre du Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - DE2020-106 (Abroge CV-2018-0678) (CT-2376624) — (Ra-2189)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'abroger, la résolution CV-2018-0678, adoptée par le conseil de la ville lors de la séance tenue le 4 juillet 2018, relative à l'acquisition d'un immeuble sis au 4266 à 4290, rue Saint-Félix, connu et désigné comme étant le lot 1 410 455 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec;
- 2° d'acquérir, à des fins municipales, du *Groupe N.L. inc.*, un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 410 455 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 7 888,7 mètres carrés, avec bâtiments dessus construits et ses dépendances, pour une somme de 2 170 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'acte de vente, dont notamment aux conditions prévues aux articles 10.1, 10.2 et 12.3;
- 3° conditionnellement à cette acquisition, d'autoriser le Service de la gestion des immeubles à procéder, au moment opportun, à la démolition du bâtiment et de ses dépendances.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Matières à soumettre au conseil d'agglomération**

---

**CV-2020-0286** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour le dépôt de matériaux d'excavation dans des sites autorisés – 2020 à 2022 – Lots 1 à 5 (Appel d'offres public 73087) - AP2020-060 (Ra-2184)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour le dépôt de matériaux d'excavation dans des sites autorisés – 2020 à 2022, lots 1 à 5, conformément à la demande publique de soumissions 73087 et aux prix unitaires de leurs soumissions respectives des 14 et 17 février 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022

par les autorités compétentes :

- Lot 1 – Secteur garage de la Canardière – Matériaux d'excavation : *Les Entreprises P.E.B. ltée*, pour une somme de 384 775 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Lot 2 – Secteur garage Jean–Talon – Matériaux d'excavation : *Les Entreprises P.E.B. ltée*, pour une somme de 215 125 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Lot 3 – Secteur garage Louis–IX – Matériaux d'excavation : *Les Entreprises P.E.B. ltée*, pour une somme de 254 875 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Lot 4 – Secteur garage des Outils – Matériaux d'excavation : *Les Entreprises P.E.B. ltée*, pour une somme de 313 525 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Lot 5 – Secteur garage Jean–Talon – Dépôt de sols divers : *Agrégats Sainte–Foy inc.*, pour une somme de 221 500 \$ (plus TPS et TVQ applicables).

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0287** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour des travaux de pompage de caniveaux et de fosses de drainage de bâtiments (Appel d'offres public 73074) - AP2020-154 (Ra-2184)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Amnor Industries inc.*, du contrat pour des travaux de pompage de caniveaux et de fosses de drainage de bâtiments, et ce, de la date d'adjudication au 31 août 2022, conformément à la demande publique de soumissions 73074 et aux prix unitaires de sa soumission du 7 février 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0288** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et la ministre de la Sécurité publique, relative au remboursement des coûts admissibles engagés par la Ville pour assurer les mesures de sécurité exceptionnelles requises pour le déroulement sécuritaire du Sommet des leaders du G7 tenu en juin 2018 - SC2020-001 (Ra-2184)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la ministre de la Sécurité publique, relative au remboursement des coûts admissibles de 7 108 810 \$ engagés par la Ville pour assurer les mesures de sécurité exceptionnelles requises pour le déroulement sécuritaire du *Sommet des leaders du G7* tenu en juin 2018, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0289** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant numéro 1 à l'entente de collaboration numéro 39-206 entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec, relative à la construction d'un boulevard urbain à quatre voies divisées dans le prolongement de l'autoroute du Vallon, du boulevard Lebourgneuf jusqu'au boulevard Bastien – Arrondissement des Rivières - Modification de la fiche PIQ 2042002—V afin de hausser le niveau de réalisation de l'année 2020 du Service de l'ingénierie - IN2020-002 (CT-IN2020-002) — (Ra-2184)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'avenant numéro 1 à l'entente de collaboration numéro 39-206 entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec, en vertu de la résolution CV-2004-1240 du 6 décembre 2004, relative à la construction d'un boulevard urbain à quatre voies divisées dans le prolongement de l'autoroute du Vallon (devenue autoroute Robert-Bourassa), du boulevard Lebourgneuf jusqu'au boulevard Bastien, en application de la répartition des responsabilités et des coûts de réalisation sous la gestion de la Ville de Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Il est également résolu de modifier la fiche PIQ 2042001-V afin de hausser le niveau de réalisation de l'année 2020 du Service de l'ingénierie d'un montant de 75 000 \$.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0290** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les orientations prises à l'égard des indemnités de congés de paternité - RH2020-172 (CT-RH2020-172) — (Ra-2184)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la prise d'acte de l'orientation prise dans le cadre des litiges actifs, en raison des décisions rendues par les tribunaux;
- 2° l'entérinement de l'orientation prise pour les groupes qui n'avaient pas de litiges actifs;
- 3° l'autorisation au Service des ressources humaines de traiter les dossiers conformément aux orientations qui ont été prises.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0291** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Solution Aleop inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Ronde de financement pour le lancement de la plateforme Aleop, l'intelligence d'affaires en temps réel* - **DE2020-070** (CT-DE2020-070) — (Ra-2185)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 250 000 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation du projet *Ronde de financement pour le lancement de la plateforme Aleop, l'intelligence d'affaires en temps réel*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Solution Aleop inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0292** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la ratification de la convention d'aide financière entre la Ville de Québec et le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, relative à l'accueil et l'établissement durable des personnes immigrantes, la concertation et la mobilisation du milieu et les services aux entreprises, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2023 - **LS2020-051** (CT-LS2020-051) — (Ra-2185)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération:

- 1° la ratification de la convention d'aide financière entre la Ville de Québec et le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, relative à l'accueil et l'établissement durable des personnes immigrantes, la concertation et la mobilisation du milieu et les services aux entreprises, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2023, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite convention jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2023 par les autorités compétentes;
- 2° la ratification de la signature de ladite convention par monsieur le maire et le greffier de la Ville;
- 3° l'autorisation de l'ajout budgétaire au montant de 3 000 000 \$ et son affectation à un projet lié à l'intégration et à la rétention des personnes immigrantes sur le territoire.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0293 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la ratification de l'entente entre la Ville de Québec, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la *Société d'habitation du Québec*, relative au versement d'une subvention pour le financement de projets d'habitation - PA2020-032 (Ra-2185)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la ratification de l'entente entre la Ville de Québec, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la *Société d'habitation du Québec*, relative au versement d'une subvention de 7 251 816 \$ pour le financement de projets d'habitation, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° la ratification de la signature de ladite entente par monsieur le maire et le greffier de la Ville;
- 3° la modification de la fiche PIQ 2038012-A pour hausser le niveau de réalisation d'un montant de 7 251 816 \$ du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement comme suit :
  - Année 2020 : 1 450 000 \$;
  - Année 2021 : 2 900 000 \$;
  - Année 2022 : 2 901 816 \$.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0294** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement de cellules d'enfouissement, de fermeture, de post-fermeture, de gestion du biogaz et autres ouvrages connexes aux lieux d'enfouissement municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1337 - PV2020-006 (Ra-2185)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la modification de la fiche PIQ 2047001–A afin d'y ajouter une somme de 8 150 000 \$ répartie comme suit:
  - 1 300 000 \$ pour l'année 2021;
  - 5 250 000 \$ pour l'année 2022;
  - 850 000 \$ pour l'année 2023;
  - 750 000 \$ pour l'année 2024;
- 2° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement de cellules d'enfouissement, de fermeture, de post-fermeture, de gestion du biogaz et autres ouvrages connexes aux lieux d'enfouissement municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1337;*
- 3° l'appropriation d'un montant de 980 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1337. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0295** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques requis aux fins de l'élaboration des études sur la vulnérabilité des prises d'eau potable et de l'eau souterraine et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1333 - TE2020-003 (Ra-2185)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques requis aux fins de l'élaboration des études sur la vulnérabilité des prises d'eau potable et de l'eau souterraine et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1333;*

- 2° l'appropriation d'un montant de 70 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1333. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0296** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la ratification de l'entente entre la Ville de Québec et la ministre responsable de la région de la Capitale–Nationale, relative au volet *Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC (volet 2)* du Fonds régions et ruralité - DE2020-105 (Ra-2186)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la ratification de l'entente entre la Ville de Québec et la ministre responsable de la région de la Capitale–Nationale, relative au volet *Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC (volet 2)* du Fonds régions et ruralité;
- 2° la ratification de la signature de ladite entente par monsieur le maire et le greffier de la Ville.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0297** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la ratification de la convention de subvention entre la Ville de Québec (*Office du tourisme de Québec*) et la ministre du Tourisme, relative au versement d'une subvention pour le *Soutien à la mise en oeuvre de projets pilotes favorisant la découverte des attraits touristiques régionaux à partir de la porte d'entrée de Québec* - OT2020-001 (Ra-2187)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la ratification :

- 1° de la convention de subvention entre la Ville de Québec (*Office du tourisme de Québec*) et la ministre du Tourisme, relative au versement d'une subvention de 4 000 000 \$ pour le *Soutien à la mise en oeuvre de projets pilotes favorisant la découverte des attraits touristiques régionaux à partir de la porte d'entrée de Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite convention de subvention jointe au sommaire décisionnel;
- 2° de la signature de ladite convention par le directeur de l'*Office du tourisme de Québec*.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0298** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de deux greffières adjointes à la Cour municipale de la Ville de Québec - AJ2020-013 (Ra-2188)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de madame Annie Lecavalier (ID. 011715) et madame Suzie Melo (ID. 073020), à titre de greffières adjointes de la Cour municipale de la Ville de Québec.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0299** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le paiement au Receveur général du Canada (*Innovation, Sciences et Développement économique Canada*), relatif aux licences de radiocommunication (Dossier 49011) - AP2020-199 (CT-2471266) — (Ra-2188)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du paiement au *Receveur général du Canada (Innovation, Sciences et Développement économique Canada)*, relatif aux licences de radiocommunication, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021, pour une somme de 188 275,94 \$ (taxes non applicables), selon les factures de février 2020 jointes au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0300** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la fourniture de services professionnels pour les travaux de développement du portail *HydroWeb* et l'assistance technique pour les systèmes de contrôle, en temps réel, pilotés par le logiciel *CSoft* (Dossier 73098) - AP2020-202 (Ra-2188)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,



il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Tetra Tech QI inc.*, du contrat pour la fourniture de services professionnels pour les travaux de développement du portail *HydroWeb* et l'assistance technique pour les systèmes de contrôle, en temps réel, pilotés par le logiciel *CSoft* (Dossier 73098) pour les années 2020, 2021 et 2022, conformément à sa soumission du 19 février 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 17 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2020-0301 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour le transport de marchandises entre les magasins du Service des approvisionnements de la Ville de Québec (Appel d'offres public 73163) - AP2020-210 (CT-2475179) — (Ra-2188)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Monette Express enr. (141273 Canada inc.)*, du contrat pour le transport de marchandises entre les magasins du Service des approvisionnements de la Ville de Québec, pour une somme de 96 768 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2020 au 30 avril 2023, conformément à la demande publique de soumission 73163 et aux tarifs horaires de sa soumission du 19 mars 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0302** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec et la *Coopérative de solidarité Notre-Dame-de-Jacques-Cartier*, relatif à la modification du montage financier, des versements et des dates de fin et de réclamation finale du projet *Aménagement de l'église de Notre-Dame-de-Jacques-Cartier* - DE2020-046 (Ra-2188)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec et la *Coopérative de solidarité Notre-Dame-de-Jacques-Cartier*, relatif à la modification du montage financier, des versements et des dates de fin et de réclamation finale du projet *Aménagement de l'église de Notre-Dame-de-Jacques-Cartier*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0303** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition à des fins municipales d'un immeuble sis au 100, quai Saint-André, connu et désigné comme étant le lot 1 212 747 du cadastre du Québec, et son affectation au domaine public – Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2020-086 (CT-2473999) — (Ra-2188)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble sis au 100, quai Saint-André, connu et désigné comme étant le lot 1 212 747 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 4 203,6 mètres carrés, avec bâtiment dessus construit et ses dépendances, propriété de *Sa Majesté la Reine du chef du Canada*, pour une somme de 1 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'acte de vente joint au sommaire décisionnel, et plus spécifiquement aux conditions prévues à l'article 3;
- 2° conditionnellement à ladite acquisition, l'affectation au domaine public d'un immeuble sis au 100, quai Saint-André, connu et désigné comme étant le lot 1 212 747 dudit cadastre.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0304** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le bail entre la Ville de Québec et la *Société immobilière Édifice Price inc.*, relatif à la location de locaux situés au 9<sup>e</sup> étage du 65, rue Sainte-Anne à Québec – Arrondissement de La Cité-Limoilou - **DE2020-091** (CT-DE2020-091) — (Ra-2188)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion du bail en vertu duquel la *Société immobilière Édifice Price inc.* loue, à la Ville de Québec, des espaces à bureaux localisés au 9<sup>e</sup> étage de l'édifice situé au 65, rue Sainte-Anne, connu et désigné comme étant le lot 1 212 493 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 3 328 pieds carrés, pour une période de 5 ans débutant le 1<sup>er</sup> mai 2020 et se terminant le 30 avril 2025, pour un loyer annuel de base de 16 640 \$, plus les taxes applicables. Au loyer annuel de base s'ajoute un loyer additionnel approximatif de 72 084,48 \$, plus les taxes applicables, ajusté annuellement suivant les frais réels d'exploitation et les taxes foncières de l'immeuble, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la convention de bail jointe au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Service du développement économique et des grands projets de signer ladite convention de bail.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, au moment de soumettre la proposition, madame la mairesse suppléante Michelle Morin-Doyle propose les rapports DE2020-094, DE2020-095 et FN2020-018 devant être présentés à la séance du conseil d'agglomération de Québec du 8 avril 2020.

**CV-2020-0305** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Dronexperts inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Démonstration du système d'échantillonnage et de mesure de l'air ambiant, commercialisé sous le nom de module DronAIR* - **DE2020-094** (CT-DE2020-094) — (Ra-2188)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 247 500 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation du projet *Démonstration du système d'échantillonnage et de mesure de l'air ambiant, commercialisé sous le nom de module DronAIR*;

2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Dronexperts inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 247 500 \$, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0306** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Gentec Électro-Optique inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Infrastructures de recherche et développement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Agrandissement de l'entreprise* - **DE2020-095** (CT-DE2020-095) — (Ra-2188)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° l'appropriation d'une somme maximale de 199 018 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation du projet *Agrandissement de l'entreprise*;

2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Gentec Électro-Optique inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 199 018 \$, dans le cadre du volet *Infrastructures de recherche et développement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0307** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement No 384 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 141 780 000 \$ concernant l'acquisition de 60 véhicules articulés hybrides du Réseau de transport de la Capitale* - **FN2020-018** (Ra-2188)**

---

Madame la conseillère Suzanne Verreault déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier, et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement No 384 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 141 780 000 \$ concernant l'acquisition de 60 véhicules articulés hybrides du Réseau de transport de la Capitale.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0308** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la subvention à Moisson Québec - MR2020-001 (CT-2475016) — (Ra-2188)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le versement d'une subvention de 120 000 \$ à *Moisson Québec.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0309** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la résolution CV-2002-0915 concernant les protocoles d'entente entre la Ville de Québec et la Société d'habitation du Québec, relatives à la gestion des programmes Accès Logis Québec et Logement Abordable Québec – volet social et communautaire - PA2020-029 (Ra-2188)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la résolution CV-2002-0915 du 21 octobre 2002, concernant les protocoles d'entente entre la Ville de Québec et la *Société d'habitation du Québec*, relative à la gestion des programmes *Accès Logis Québec* et *Logement Abordable Québec – volet social et communautaire*, modifiée respectivement par les résolutions CA-2007-0259, CA-2013-0297, CA-2017-0307 et CA-2018-0162, de la façon suivante :

- 1° en remplaçant le paragraphe 6 par le suivant : « de désigner monsieur Benoît Longchamps, en sa qualité de directeur de la Section des projets spéciaux de développement, à signer tout document découlant de l'application des articles 5.1 des ententes concernant les programmes *Accès Logis Québec* et *Logement Abordable Québec – volet social et communautaire*, notamment l'annexe G-1 »;
- 2° en abrogeant le paragraphe 7.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0310** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et le Réseau de transport de la Capitale, relative à l'acquisition de sous-licences ESRI, pour la période du 15 février 2020 au 14 février 2023 - TI2020-006 (Ra-2188)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le Réseau de transport de la Capitale (RTC), relative à l'acquisition de sous-licences ESRI, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement**

---

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

**Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire**

---

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

**Avis de motion et projet de règlement**

---

**AM-2020-0311** **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier relativement aux assemblées générales annuelles et aux conseils d'administration, R.V.Q. 2858, et dépôt du projet de règlement - IC2020-005 (Ra-2185)**

---

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier afin de permettre le report jusqu'au 30 octobre 2020 des assemblées générales annuelles normalement prévues avant le 30 avril 2020.

De plus, il permet au conseil d'administration de siéger à huis clos lorsqu'une situation reliée à la santé publique le requiert.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**AM-2020-0312** **Avis de motion relatif au Règlement sur la conversion de logements locatifs en copropriété divise, R.V.Q. 2860, et dépôt du projet de règlement - PA2020-036 (Ra-2186)**

---

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un *Règlement sur la conversion de logements locatifs en copropriété divise* interdisant, dans un arrondissement, la conversion de logements locatifs en copropriété divise lorsque le taux d'inoccupation sur le territoire de cet arrondissement est inférieur à 3 %. Ce règlement prévoit, néanmoins, qu'un certificat autorisant la conversion en copropriété divise peut être délivré pour la conversion d'un immeuble de logements locatifs d'au plus cinq unités lorsqu'un propriétaire de l'immeuble visé en est propriétaire occupant depuis plus de deux ans. Il perpétue également une exception pour un immeuble dont au moins 75 % des baux en vigueur indiquent un loyer égal ou supérieur au loyer médian le plus récent, établi par la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour la région de Québec, multiplié par le facteur 1,5. Ce règlement cesse de produire des effets dans un arrondissement lorsque le taux d'inoccupation dans cet arrondissement est égal ou supérieur à 3 %. Il recommence à avoir effet si le taux descend à nouveau en bas de 3 %.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**AM-2020-0313** **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le versement d'une contribution financière avec contrepartie à L'Institut Canadien de Québec relativement à l'acquisition de biens culturels pour la Bibliothèque de Québec, pour les années 2018 à 2020 et les suivantes, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2850, et dépôt du projet de règlement - CU2020-023 (Ra-2188)**

---

Madame la conseillère Alicia Despins donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur le versement d'une contribution financière avec contrepartie à l'Institut canadien de Québec relativement à l'acquisition de biens culturels pour la bibliothèque de Québec, pour les années 2018 à 2020 et les suivantes, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés* afin de hausser d'une somme de 786 000 \$ le montant de la dépense autorisée et celui de l'emprunt décrété afin d'établir ceux-ci à la somme de 4 986 000 \$.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**CV-2020-0314** **Appropriation de 78 600 \$ à même le fonds général de la ville - CU2020-023 (Ra-2188)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approprier un montant de 78 600 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.V.Q. 2850. Ce fonds général sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur du règlement.



Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2020-0315** *Avis de motion relatif au Règlement sur l'application, pour l'année 2020 et les suivantes, du Règlement sur le programme d'intervention et de restauration de bâtiments situés dans des secteurs à valeur patrimoniale et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2852, et dépôt du projet de règlement - CU2020-024 (Ra-2189)*

---

Madame la conseillère Marie-Josée Savard et monsieur le conseiller Raymond Dion déclarent qu'ils ont directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, ils s'abstiendront de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Ils déclarent la nature générale de leur intérêt dans ce dossier.

Madame la conseillère Alicia Despins donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement autorisant une dépense de 1 500 000 \$ pour le versement de subventions aux fins de l'application, pour l'année 2020 et les suivantes, du *Règlement sur le programme d'intervention et de restauration de bâtiments situés dans des secteurs à valeur patrimoniale*.

Ce règlement décrète un emprunt du même montant que la dépense ainsi autorisée remboursable sur une période de cinq ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**CV-2020-0316** *Appropriation de 150 000 \$ à même le fonds général de la ville - CU2020-024 (Ra-2189)*

---

Madame la conseillère Marie-Josée Savard et monsieur le conseiller Raymond Dion déclarent qu'ils ont directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, ils s'abstiendront de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Ils mentionnent la nature générale de leur intérêt dans le dossier.

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'approprier un montant de 150 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.V.Q. 2852. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur du règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité



**AM-2020-0317** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2020 relativement aux dates où les versements de taxes sont exigibles, R.V.Q. 2859, et dépôt du projet de règlement - FN2020-019 (Ra-2189)*

---

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2020* afin de prévoir de nouvelles dates pour l'exigibilité des trois derniers versements de taxes lorsque le montant total de celles-ci pour l'année est égal ou supérieur à 300 \$.

De plus, il prévoit aussi de nouvelles dates pour l'exigibilité d'un montant supplémentaire de taxe ou de compensation dû à la suite d'une modification au rôle d'évaluation foncière lorsque ce montant est égal ou supérieur à 300 \$.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

### **Adoption des règlements**

---

**CV-2020-0318** *Règlement sur les animaux domestiques, R.V.Q. 2698 - PQ2020-009 (Ra-2182)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur les animaux domestiques*, R.V.Q. 2698.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0319** *Règlement modifiant le Règlement sur l'autorisation à délivrer des constats d'infraction et le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement aux animaux domestiques, R.V.Q. 2798 - PQ2020-010 (Ra-2182)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur l'autorisation à délivrer des constats d'infraction et le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement aux animaux domestiques*, R.V.Q. 2798.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0320** *Règlement sur le programme de subvention des ateliers d'artistes pour l'année 2020, R.V.Q. 2848 - CU2020-016 (CT-CU2020-016) — (Ra-2182)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le programme de subvention des ateliers d'artistes pour l'année 2020, R.V.Q. 2848;*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Deuxième période de questions des citoyens**

---

Ce sujet a été retiré à l'adoption de l'ordre du jour.

**Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil**

---

Ce sujet a été retiré à l'adoption de l'ordre du jour.

**Clôture de la séance**

---

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville, R.V.Q. 1722*, monsieur le vice-président déclare la séance close à 19 h 53.

Vincent Dufresne  
Vice-président

Sylvain Ouellet  
Greffier

SO/ad